



# Avis public

À

## MOUTUAN SENI

En vertu d'un bref d'expulsion, un huissier a déposé vos biens sur le trottoir et/ou sur la voie publique. La Ville de Trois-Rivières les a recueillis et entreposés dans un endroit sécuritaire.

Date d'expulsion	Endroit	Propriétaire des biens
18 novembre 2024	105, rue Dorval app.1	Moutuan Seni

Vous pouvez récupérer ces biens en communiquant avec l'avocate-contentieux, M<sup>e</sup> Stéphanie Saulnier-Bridges, au numéro de téléphone 819 374-2002, l'adresse de son bureau le 1325, place de l'Hôtel-de-Ville C.P. 368 à Trois-Rivières.

Si, dans les 30 jours de la date de publication du présent avis, vous ne les avez pas réclamés ou si vous avez refusé ou négligé d'en reprendre possession, vous serez réputés les avoir abandonnés. La Ville pourra alors les donner à un organisme de bienfaisance ou les détruire s'ils ont peu de valeur ou sont très détériorés, et ce, sans autre avis ni délai.

Veillez-vous gouverner en conséquence.

Trois-Rivières, ce 29 novembre 2024.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière